



GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Conseil de communauté du **21 octobre 2013**

Délibération n° 2013-4195

commission principale : proximité et environnement

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Participation au Téléthon pour l'année 2013 - Convention avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies

service : Direction de la propreté

Rapporteur : Monsieur le Conseiller Joly

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 156

Date de convocation du Conseil : vendredi 11 octobre 2013

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : mercredi 23 octobre 2013

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mmes Pédrini, Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Mmes Peytavin, Laurent, MM. Vesco, Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Albrand, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mme Baume, M. Bernard B., Mme Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Mme Cardona, M. Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Forissier, Fournel, Galliano, Geourjon, Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Mme Laval, MM. Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Mme Lépine, M. Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Millet, Morales, Mmes Perrin-Gilbert, Pesson, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Rabatel, M. Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Schuk, Suchet, Terrot, Thévenot, Mme Tifra, MM. Touléron, Touraine, Uhlich, Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Mme Yérémian.

Absents excusés : Mme Domenech Diana (pouvoir à M. Claisse), MM. Charrier (pouvoir à Mme Besson), Abadie (pouvoir à M. Reppelin), Arrue, Colin (pouvoir à Mme Vullien), Mmes Frih (pouvoir à M. Rudigoz), Ait-Maten (pouvoir à M. Ariagno), Bab-Hamed (pouvoir à M. Lévêque), Benelkadi (pouvoir à M. Kabalo), Bocquet (pouvoir à Mme Levy), MM. Bolliet (pouvoir à M. Ferraro), Chabert (pouvoir à M. Lelièvre), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Gentilini (pouvoir à M. Buffet), Mme Ghemri (pouvoir à M. Plazzi), MM. Lambert (pouvoir à M. Lebuhotel), Lyonnet (pouvoir à M. Bousson), Martinez (pouvoir à Mme Dubos), Ollivier (pouvoir à M. Suchet), Mme Palleja, MM. Serres (pouvoir à M. Roche), Thivillier (pouvoir à M. Millet).

Absents non excusés : MM. Flaconnèche, Genin, Muet, Nissanian, Rousseau, Turcas, Vurpas.

Conseil de communauté du 21 octobre 2013**Délibération n° 2013-4195**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Participation au Téléthon pour l'année 2013 - Convention avec EcoFolio et l'Association française contre les myopathies**

service : Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 2 octobre 2013, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon propose de reconduire son engagement dans une action caritative, à l'occasion du Téléthon 2013, avec le partenariat d'EcoFolio.

L'opération Téléthon 2012 a été l'occasion de collecter, sur l'ensemble du territoire communautaire, avec l'aide des communes participantes et des bénévoles des communes et de la Communauté urbaine, des papiers, journaux, magazines et de verser l'équivalent de 25 000 € au profit de l'Association française contre les myopathies (AFM).

Aujourd'hui, les papiers, journaux, magazines, annuaires et catalogues font partie des matériaux collectés dans les bacs verts. EcoFolio est l'éco-organisme chargé réglementairement de verser aux communes et aux intercommunalités des soutiens financiers proportionnels à cette collecte.

L'opération menée lors du Téléthon 2013 consisterait en la collecte sélective de papiers, les 6 et 7 décembre 2013, dont l'équivalent financier sera versé à l'AFM.

Participer au Téléthon 2013 par ce biais serait l'occasion, une nouvelle fois, de sensibiliser les habitants aux consignes de tri et de renouveler cette action de solidarité. Elle s'inscrirait dans le cadre de la stratégie de gestion des déchets de la Communauté urbaine en favorisant la valorisation matière, en réduisant l'enfouissement et en limitant l'incinération.

Pendant les 2 jours de l'opération, les habitants seraient invités à déposer leurs vieux papiers qui seraient pesés de manière régulière dans différents points de l'agglomération. Un point central sera aménagé à l'Hôtel de Ville de Sathonay Camp afin de recenser les quantités collectées sur l'ensemble de l'agglomération et son équivalent en euros.

L'objectif, cette année, consiste à maintenir le don de l'année dernière en maintenant la comptabilisation des quantités de papiers collectées au sein des déchèteries communautaires du lundi 7 novembre au samedi 7 décembre 2013, afin de les cumuler aux tonnages collectés dans les points de collecte des communes.

A cette occasion, comme l'année dernière, les professionnels pourraient accéder gratuitement aux déchèteries pour cet apport exclusif de papier.

Les engagements des différents partenaires feraient l'objet, pour chacun d'eux, d'une convention ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité et environnement ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'organisation d'une opération exceptionnelle de collecte sélective du papier dans le cadre du Téléthon, les 6 et 7 décembre 2013,

b) - la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et l'Association française contre les myopathies (AFM) pour l'année 2013,

c) - la convention à passer entre la Communauté urbaine et EcoFolio pour l'année 2013.

2° - Renonce, au profit de l'AFM, à percevoir la subvention d'EcoFolio, correspondant au soutien lié au tonnage de papiers collectés, dans la limite de 25 000 €.

3° - Autorise :

a) - monsieur le Président à signer lesdites conventions,

b) - à titre exceptionnel, du 7 octobre au 7 décembre 2013, à déroger au règlement des déchèteries concernant les conditions d'accès des professionnels apportant uniquement du papier.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 23 octobre 2013.